



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 21238

Texte de la question

Le développement de la grande distribution en périphérie des villes a entraîné la disparition de nombreux marchands de fruits et légumes alors même que les Français, pour des raisons de santé publique, sont de plus en plus encouragés à consommer des fruits et des légumes. Aussi, l'Union Nationale des Syndicats de Détaillants en Fruits et Légumes et Primeurs (UNFD) propose que soient créées dans les zones à fort trafic des kiosques de fruits et légumes afin de favoriser l'accès des consommateurs à ces produits. M. Patrice Verchère interroge M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Face au constat alarmant de diminution de consommation de fruits et légumes, notamment par les plus jeunes, et à l'augmentation de la prévalence de l'obésité et autres maladies chroniques, le ministère de l'agriculture et de la pêche travaille avec la profession au sein du « pôle accessibilité » pour promouvoir la mise en place de « modèles d'accessibilité » aux fruits et légumes, afin d'accroître leur consommation, et en a fait un des chantiers prioritaires de sa politique de l'alimentation. Le « pôle accessibilité », mis en place en 2005 et piloté par le ministère de l'agriculture et de la pêche, est chargé d'étudier les moyens de lever les freins à la consommation des fruits et légumes. Son utilité a été reconnue par le programme national nutrition santé en 2006. Ce pôle, qui se réunit tous les deux mois environ, regroupe les pouvoirs publics (santé, action sociale, consommation et agriculture), les représentants des producteurs, des grossistes, des transformateurs, des détaillants, de la grande distribution, les centres techniques, une association de consommateurs. Il soutient des projets pilotes pour améliorer l'accessibilité aux fruits et légumes (accessibilité physique, perception du prix, praticité, aide aux plus démunis), facilite les démarches (élaboration d'un cahier des charges des marchés publics en restauration collective par exemple) ou encore participe à l'évolution de la réglementation (travaux sur la possibilité d'afficher les prix de vente à l'unité par exemple). Les projets pilotes sont menés à titre expérimental avec l'aide de cofinancements publics ; ils sont destinés à bénéficier ensuite au plus grand nombre. Ils sont évalués à l'issue de la phase expérimentale et décrits de façon à ce qu'ils soient reproduits ailleurs. Parmi les projets pilotes validés par le ministère de l'agriculture et de la pêche figure un projet relatif au développement de kiosques de vente de fruits et légumes frais. Ce projet vise à accroître la consommation des fruits et légumes frais en développant une nouvelle forme de commerce de détail urbain favorisant des achats de proximité comme d'opportunité, sur le modèle des « kiosques à journaux ». La création d'un parc de « kiosques fruits et légumes frais prêts à consommer », situés en zones de fort passage, rapprocherait les fruits et légumes frais des consommateurs, notamment les plus jeunes. Le projet porte sur la mise en place d'un kiosque pilote sur la commune de Châtillon adossé à un détaillant de fruits et légumes présent dans le secteur. Un financement national partiel a été octroyé pour la conception, le développement d'un prototype ainsi que les investissements nécessaires au projet. De plus, l'étude de consommation et l'évaluation de cette action sont pris en charge entièrement par des financements nationaux. Enfin, le ministère de l'agriculture et de la pêche lance à la rentrée 2008 l'opération « Un fruit pour la récré », visant à la distribution gratuite d'au moins un fruit par semaine,

en plus des repas, aux enfants des écoles primaires et maternelles ou fréquentant les centres aérés. Le ministère de l'agriculture et de la pêche cofinancera l'achat des fruits pour les 1 000 premières écoles situées en zone d'éducation prioritaire qui seront engagées dans l'opération, en mobilisant des sponsors privés. Le ministre de l'agriculture et de la pêche s'attachera également, pendant la présidence française de l'Union européenne, à faire avancer le projet de la Commission de mobiliser des fonds communautaires au profit de telles opérations. Au-delà du bienfait de la consommation régulière de fruits, il s'agit aussi de donner aux jeunes du goût et de l'appétit pour les fruits, de les accompagner pédagogiquement à la découverte du fruit, en contribuant ainsi à modifier durablement les habitudes alimentaires. Dès juillet 2008, des actions d'animation seront proposées dans les centres de vacances et de loisirs à 3,5 millions d'enfants.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21238

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3355

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6120